



Subaquatique Club de la Côte des Nacres

Port de plaisance - 20145 SOLENZARA

FFESSM n°0420021 -- Établissement sportif DRJS N° 02A99ET0014

www.sccn-solenzara.org - sccn@wanadoo.fr

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire 2022/2023

Chaque membre du club ayant reçu dans les délais réglementaires une convocation ainsi qu'une copie du rapport moral du Président et du rapport financier du Trésorier, l'Assemblée Générale du Subaquatique Club de la Côte des Nacres s'est tenue le

samedi 25 novembre 2023 à SOLENZARA (2A).

Le quorum étant atteint (65 inscrits, 61 présents ou représentés), la séance est ouverte à 19h05 par le président Jean-Luc GISSELAIRE, qui remercie les membres du club de leur présence.

Le secrétariat de séance est tenu par Mylène THIERCELET.

*

Procès-verbal de l'assemblée générale 2021/2022

Ce procès-verbal est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du Président

Le président présente le bilan de l'année 2022/2023 et les prévisions pour 2023/2024.

Le bilan quantitatif est en hausse par rapport à l'exercice précédent avec :

185 adhérents (+ 20) et 127 licenciés (+ 16), ce qui classe le SCCN en tête des clubs associatifs du comité CORSE ;

1383 plongées (+210) et 127 sorties (+15).

Le bilan des activités de formation est en très légère baisse avec 21 brevets délivrés (-4), 11 N1, 1 N2, 4 PE40, 1 N3, 2 formations enfants, 1 Nitrox et 1 RIFAP.

Les activités de maintien en condition du club et du matériel ont permis de procéder ou de faire procéder :

- au TIV des bouteilles du club et personnelles¹ par quasiment tous les techniciens TIV ;
- à la requalification par un professionnel de 7 blocs et 9 bouteilles tampons ;
- à l'entretien régulier du bateau par Jean-François MICHEL ;
- au carénage du bateau par une équipe de volontaires ;
- à l'inventaire de la totalité du matériel avec mise à jour des fiches de suivi ;
- à la révision par un professionnel d'un certain nombre de détenteurs ;
- à la mise à jour régulière du site internet du club et de Facebook par Eric AMIEL.

La fourniture de NITROX a pu être maintenue malgré des difficultés d'approvisionnement.

Les activités de cohésion comme la galette des rois, la fête de la musique et le repas de l'Assemblée générale ont pu être organisées. Le service des boissons chaudes a pu être maintenu lors de toutes les sorties hivernales.

¹ **Rappel** : tous les propriétaires de bouteilles doivent être licenciés et adhérents à l'association et leur(s) bloc(s) enregistrés(s) sur le registre du club.

Le club a fait l'objet d'un contrôle administratif par les services de la jeunesse et des sports, des affaires maritimes, accompagnés de la gendarmerie et du CROSS CORSE. Ce contrôle s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le rapport moral du président est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier du Trésorier

Le président présente le bilan financier réalisé avec la collaboration de Daniel PETROIX, trésorier.

Le résultat très positif est du en partie à l'augmentation du nombre de plongées et de moindres dépenses pour le bateau qui avait subi plusieurs pannes majeures en pleine saison lors des deux dernières années.

En revanche des dépenses ont davantage impacté le budget comme :

- les assurances, local du club, bateau et responsabilités civiles des dirigeants, pour un montant de 2127,94€ ;
- le carburant, dont le montant s'élève à 5625€ soit 2774 litres pour une consommation moyenne de 20 L/H.

Le rapport financier du trésorier est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée donne le quitus au trésorier.

Prévisions pour 2024

NITROX

Le comité directeur a décidé de généraliser l'utilisation du NITROX pour tous les plongeurs intéressés et formés. Le NITROX fourni sera uniquement du 32 % d'O₂. Deux bouteilles d'oxygène sont commandées.

Une grille tarifaire sera consultable au local. Les prix calculés, au plus juste, seront susceptibles d'évoluer afin d'équilibrer financièrement ce service.

La mise en place va se faire progressivement d'ici le début de l'année 2024 et va impliquer une réorganisation spécifique liée à ce service : gonflage, livraison de l'Oxygène, manutention des bouteilles (B50), désignation des personnes habilitées au maniement de cette station de gonflage.

A cet effet, le règlement intérieur du club a fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour. Le président procède à la lecture des points mis à jour suite à la généralisation du NITROX.

Il rappelle également que l'adhésion au club vaut validation de ce règlement intérieur.

Le règlement intérieur modifié est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.

*

Responsables de tâches

- Responsable « gros matériel » (Bateau et station de gonflage) : Jean-François MICHEL
- Responsable station de gonflage « Oxygène 100 % » : Jean-François MICHEL
- Responsable Audio-visuel et Internet : Eric AMIEL
- Responsable TIV et gestion des bouteilles : Jean-Luc GISSELAIRE

Sorties mer

Comme les années précédentes, en fonction de la météo, de la disponibilité des moniteurs et des directeurs de plongée, des sorties seront organisées tous les week-end et tous les jours en période estivale.

Formations

- Suite à la généralisation du NITROX, des formations spécifiques vont être programmées : manipulation de la station de gonflage, formations NITROX et NITROX confirmé (par Yves GAUMEDARD).

- Des formations N1, N2, N3, RIFAP et recyclage RIFAP seront organisées par l'équipe pédagogique en fonction des demandes ou des plongeurs concernés.
- Une journée de baptêmes pour les jeunes de la communauté de communes.
- Une journée de formation au pilotage du bateau pour de futurs D.P.

Matériels

- Carénage et révision du bateau.
- Visites annuelles des bouteilles : 42 pour le club et 65 personnelles (TIV et requalifications).
- Révision des détenteurs par un organisme qualifié (Déjà fait - novembre 2023).
- Renouvellement des quelques combinaisons, confection de cintres pour gilets stabilisateurs.

Divers

- Reconduction des tarifs modifiés en 2023.
- Reconduction du « service boissons chaudes » à bord du bateau.
- Organisation de l'après-midi « galette des rois ».
- **Organisation de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le comité directeur sera renouvelé.**

Recommandations du président

Site fédéral : créer son espace personnel sur le site fédéral à partir du site (<https://ffessm.fr>) ou en flashant le QR code apparaissant sur la carte licence.

Ce compte permet de **stocker le certificat médical**, de consulter les différents brevets détenus, de remplir un carnet de plongée (etc...) et bien sur de prendre connaissance de toutes les informations fédérales.

Le président rappelle qu'il est du ressort de chacun de vérifier la validé de son certificat médical afin d'être autorisé à plonger.

Assurance complémentaire : la licence n'assure son titulaire qu'en responsabilité civile. La fédération donne la possibilité de contracter une assurance individuelle complémentaire via la compagnie AXA-LAFONT, assurance indispensable notamment pour partir plonger à l'étranger où les secours ne sont pas toujours gratuits.

Les procès-verbaux des AG et documents divers sont consultables sur le site internet du club.

Remerciements

Le président remercie chaleureusement les directeurs de plongée, les encadrants, les guides ainsi que les personnes chargées de tâches et tous les volontaires pour leur disponibilité qui contribuent au maintien des différentes activités du club.

Le président procède à la lecture d'une lettre envoyée par Gaëlle HIRN, monitrice bénévole, par laquelle elle remercie le club et l'ensemble des plongeurs qui lui ont apporté bonheur et réconfort en cette période difficile pour elle.

Le président salue la mémoire d'Alain LAMBERT, moniteur bénévole au club depuis de longues dates et ami très apprécié des adhérents, qui est décédé tragiquement le 29 septembre 2023. Il laisse un énorme vide au sein de l'équipe pédagogique ainsi qu'à l'ensemble du club.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée lors du dernier tour de table, le Président Jean-Luc GISSELAIRE lève la séance à 19h45.

A SOLENZARA, le 25 novembre 2023

La secrétaire
Mylène THIERCELET JACQUELIN

Le président
Jean-Luc GISSELAIRE